

## 2<sup>ème</sup> corps des hussards de la Liberté, puis 8<sup>ème</sup> puis 9<sup>ème</sup> régiment de hussards

D'après Didier **Davin** paru dans un numéro du *Bivouac* de 2001

**Date de formation :** 2 septembre 1792.

**Filiation :** 2<sup>ème</sup> corps des hussards de la Liberté, puis 8<sup>ème</sup> régiment de hussards, puis au 4 juin 1793, 9<sup>ème</sup> régiment de hussards.

Le 2 septembre 1792, création d'un corps dénommé les hussards de la Liberté sous le commandement du citoyen Dumont (2<sup>ème</sup> corps des hussards de la liberté). L'unité se rebella contre son chef en février 1793. L'unité était quasiment nue et désarmée lors d'une inspection diligentée le 27 février 1793, par le général Dumouriez. Dumont fut destitué et l'unique escadron de ce corps dissout le 22 mars. Les restes de cette unité furent à l'origine de la création d'un nouveau régiment.

### Historique :

1792 : Son décret de formation parut en même temps que celui du 1<sup>er</sup> corps, le 2 septembre 1792. Il s'organisa à Lille, Beauvais et Paris. En novembre aux ordres du citoyen Levasseur-Dumont un fameux coquin trafiquant de fournitures qui vendait des brevets d'officiers aux plus offrants, le régiment fut bien loin d'être en mesure de prendre les armes. Il était dans un état déplorable hors d'état d'entrer en campagne pour intégrer l'armée du Nord de Dumouriez. Les étendards étaient de fond blanc, avec au centre le chiffre 8 car il porta pendant un temps le numéro 8 de l'arme, entouré d'une couronne de feuillage. En haut un ruban portant la devise : *Discipline/Obéissance/A la Loi*, en bas un ruban portant la mention, *Hussards de la République*. Dans les angles quatre macarons rouge et bleu, portant des feuillages, un bonnet phrygien et un ruban où étaient inscrits, en haut à gauche *Liberté*, en haut à droite *Ou La Mort*, en bas à gauche *Citoyens* et en bas à droite *Incorruptibles*. D'après P. Charrié, ces étendards restèrent en service au 9<sup>ème</sup> de hussards jusqu'en 1796.

1793 : Le 1<sup>er</sup> escadron du 8<sup>ème</sup> de hussards « dit de la République » quitta Paris le 5 octobre 1793, pour Douai. Dumouriez destitua Dumont en février et le remplaça par l'un de ses aides de camp, le chef de brigade Morgan. En mars, le corps de hussards connue à l'armée de

Belgique comme Hussards de la Liberté forma un 10<sup>ème</sup> régiment de hussards. En mai 1793, le comité de la guerre réincorpora des hommes licenciés par Dumouriez. Finalement, le régiment fut renuméroté 9<sup>ème</sup> régiment de hussards suite à la suppression du numéro 4, ci-devant de Saxe qui avait émigré en grande partie en mai 1792.

Une certaine agitation régnait dans ses rangs comme l'indique un décret de la Convention Nationale du 29 juin 1793 : *« Art I, l'exécution du décret du 3 mai dernier concernant les officiers et sous-officiers des hussards composant les trois premières compagnies du ci-devant dixième et actuellement neuvième régiment des hussards, dit de la Liberté, demeure suspendue, jusqu'à ce qu'il ait été statué par les tribunaux militaires, sur les causes de la destitution et licenciement des 45 hommes, officiers, sous-officiers des hussards dudit régiment. Art II, en conséquence, le ministre de la guerre demeurera chargé de faire juger incessamment par les tribunaux militaires, les causes et motifs de cette destitution. Art III, les recrues faites par les 45 hommes, et qui sont avec eux à l'Isle-Adam, rejoindront ledit régiment, et y seront incorporés pour y servir en qualité de hussards du neuvième régiment. Art IV, Jusqu'au jugement définitif, le ministre de la guerre demeure autorisé à tenir lesdits 45 hommes, soit à l'Isle d'Adam, soit dans tous autres lieux, et à leur continuer leur paie, conformément à la solde du régiment et au grade de chacun d'eux ».*

Il fut bientôt complété par un second décret en date du 29 frimaire an 2 : *« Sur la proposition du comité de la guerre, la Convention Nationale rapporte le décret du 29 juin, qui suspend l'exécution de celui du 3 mai, relatif aux trois compagnies des hussards de la Liberté, licenciés arbitrairement par Dumouriez. Elle décrète que la loi du 3 mai, qui réintègre ces trois compagnies, sera exécutée sur le champ »*<sup>1</sup>

**Uniforme :** La première tenue portée à la fin de 1792, est décrite par un bordereau administratif : Habit bleu de Prusse, court à la Hussarde orné de tresses (cordonnets) jaunes (entourant quatre rangs de boutons jaunes) collet et parements rouges, doublure rouge, Gilet rouge à trois rangs de boutons (sans tresse), culotte bleue de Prusse galonnée de jaune, bottes noires à galons et glands jaunes. Bonnet à la hussarde noir, sommet du bonnet en drap rouge, à sa base inscrit en rouge *La Liberté ou La Mort*, ceinturon noir. Cette tenue a été vue en Belgique à la fin de 1792 par Gregorius qui a illustré le journal d'un bourgeois de Bruges : Jean-Baptiste Copieters sous le titre *« Hussard de la République »*. Seule différence notable l'absence d'inscription sur le bonnet et les passepoils rouges à la culotte au lieu de jaunes. Nous pouvons compléter la description par une cravate blanche, la doublure rouge de l'habit retroussée sur les hanches, une flamme noire passepoilée de jaune au bonnet et un cordon et glands jaunes, sabre à poignée cuivre, monture à trois branches, fourreau noir à embout cuivre.

En décembre 1792, les hommes commencèrent à toucher une pelisse bleue céleste à tresses et boutons jaunes, fourrure noire ou grise et une sabretache. Ils ont parfois été représentés portant la pelisse par-dessus leur habit (Titeux) avec des basques trop longues, or l'habit était

<sup>1</sup> Journal Militaire de 1793, tome 2, pages 277 et 278.

---

très nettement court. Ils la portaient vraisemblablement simplement sur leur gilet. L'habit fut remplacé par un dolman plus classique dans le courant de 1793. Et la couleur de fond devint entièrement bleu céleste pour la pelisse, la culotte et le dolman. Le dolman devint à collet et parements bleu céleste vers 1795. La sabretache dont le motif reste ignoré ; vraisemblablement un arbre de la Liberté ; était suspendue par deux bélières comme un dessin d'époque le précisa un an plus tard (dessin de Hauck en 1794, Hollande).